

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

# L'an deux mil VINGT SIX

## Le 22 janvier 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 39      Nombre de votants : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu)

N°2026/N°004

**OBJET : ENVELOPPE MANIFESTATIONS CULUTURELLES  
D' INTERET COMMUNAUTAIRE 2026**

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que chaque année jusqu'en 2020 un budget de 24 000 € était voté pour soutenir les manifestations d'intérêt communautaire. En 2024 et 2025 celle-ci avait été portée à 60 000€ et avait été complétée par 15 000 € au profit des actions retenues dans la programmation culturelle dans les villages.

Ainsi en 2026, il est proposé au conseil de maintenir cette enveloppe au budget primitif.

Qui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Maintient le budget consacré aux manifestations culturelles à 60 000€ pour l'année 2026 en ajoutant 15 000€ pour la programmation dans les communes, l'enveloppe sera affectée sur la base des conditions d'octroi spécifiées dans les 2 règlements validés par le conseil communautaire avec un principe de fongibilité entre les 2 dispositifs (uniquement si crédits disponibles).
  - Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu  
M Philippe JARSAILLON

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGÉ

SAILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-004-DE

**Accusé certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27/01/2026  
Publication : 29/01/2026

